



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1717-2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 52 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT DE LA RUE DES CÈDRES ET DE LA SAPINIÈRE

Le conseil municipal a adopté le règlement ci-dessus lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui a eu lieu le 1^{er} juin 2026.

Ce règlement vise à permettre la dépense et l'emprunt pour les items présentés au numéro 21 du programme triennal d'immobilisations pour l'année 2026 visant des travaux correctifs des conduites d'égout de la rue des Cèdres et de la Sapinière.

Le règlement numéro 1717-2026 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 10 juin 2026.

Ce règlement a également reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 juillet 2026.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 13 août 2026.

Où le consulter ?

Ce règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures d'ouverture de la mairie soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale ».

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 13^e jour du mois d'août 2026.

Mélanie Côté
Assistante-greffière